



LA CHARTE DES ÉCOGESTES DE L'AGENCE ERASMUS+ FRANCE / EDUCATION FORMATION

Les principes



Assemblée générale - 12 décembre 2019



L'Agence Erasmus+ France / Education Formation s'est engagée dans une démarche d'éco-responsabilité visant à limiter l'impact de ses activités sur l'environnement.

Cette charte des écogestes invite l'ensemble des agents à contribuer à leur échelle à la démarche d'écoresponsabilité de l'Agence.

Intégrée au règlement intérieur, cette charte fait office de document interne et engage à la fois l'Agence et les agents dans l'évolution des pratiques professionnelles pour viser moins d'impact environnemental des activités et plus de confort au travail.

Elle s'accompagne d'un guide des bonnes pratiques, qui est annexé au guide du nouvel arrivant.

1. Des conditions optimales pour la mise en pratique des éco-gestes au bureau

L'Agence Erasmus+ France / Education Formation, s'engage chaque fois que possible à mettre en place les conditions nécessaires et à fournir le matériel pour soutenir la mise en pratique des éco-gestes par les agents.

L'Agence s'engage à informer et sensibiliser les agents sur l'impact environnemental de leurs activités professionnelles et à les former à l'adoption d'écogestes le cas échéant.

L'Agence veille à l'implication des managers à l'appui de ces démarches.

Au sein de son système de pilotage de la performance, **l'Agence** déploie des indicateurs spécifiques, notamment pour mesurer son empreinte carbone et les progrès qu'elle réalise pour la réduire.

L'Agence s'engage à afficher les consignes principales pour rappeler l'adoption des écogestes.

2. Moins de déchets à la pause-déjeuner et à la pause-café

L'Agence s'engage pour un lieu de travail "zéro gobelet".

L'Agence s'engage à fournir aux agents gourdes, mugs, machines à café et fontaines à eau qui permettent de limiter la consommation de gobelets.

L'Agent s'engage à réduire, à la source, la quantité de déchets produits au moment de la pause-déjeuner et de la pause-café.

L'Agent s'engage, le cas échéant, à passer commande de plateaux-repas et services de restauration auprès de prestataires engagés dans des démarches éco-responsables (zéro déchet, livraison à vélo, alimentation bio, locale et végétale...).



3. Moins de papier consommé

L'Agence s'engage à calibrer au plus juste l'impression de ses publications et à favoriser lorsque c'est possible leur réutilisation.

L'Agent s'engage à limiter l'impression de documents de travail numériques (ex: impression de courriels ou autre document de travail).



4. Plus de déchets triés

L'Agence s'engage à recourir à un prestataire spécialisé dans le tri des déchets au détail et à fournir les poubelles de tri ainsi que les consignes de tri.

L'Agent s'engage à limiter la production de déchets à la source, et pour les déchets produits, à utiliser les poubelles de tri.



5. Moins d'énergie consommée au quotidien

L'Agence s'engage à mettre en place un suivi de la consommation énergétique avec l'aide de son fournisseur d'énergie et d'analyser les postes majeurs de consommation afin de mettre en place les actions pertinentes d'économie d'énergie.

L'Agence s'engage à souscrire avec un fournisseur d'énergie "verte" (comme Enercoop Aquitaine) chaque fois que possible.

L'Agent s'engage à n'utiliser que l'énergie dont il a besoin pour exercer son activité professionnelle dans de bonnes conditions.



6. Un engagement commun vers la "sobriété numérique"

L'Agence s'engage à informer et sensibiliser les agents à l'impact environnemental de l'utilisation du numérique. Elle s'engage aussi à les former pour tendre vers un usage plus écoresponsable du numérique.

L'Agence s'engage à mettre en place un affichage pour rappeler les écogestes permettant de tendre vers la sobriété numérique.

L'Agent s'engage à faire évoluer ses pratiques d'usage du numérique qui vise à optimiser l'usage du numérique tout en allant vers une amélioration du confort au travail.

7. Réduire et compenser les émissions de gaz à effet de serre issus des déplacements professionnels

L'Agence s'engage à soutenir l'utilisation des transports doux dans le cadre des déplacements professionnels des agents.

L'Agence s'engage à compenser les émissions de gaz à effet de serre qui n'auront pas pu être évités par les déplacements professionnels des agents.

L'Agent s'engage à privilégier les modes de transport doux pour se rendre au bureau (vélo, train, tram, bus).

L'Agent s'engage à privilégier lorsque c'est possible le train à l'avion pour ses déplacements nationaux et européens.



8.
Des achats durables et écoresponsables

L'Agence s'engage à intégrer dans son plan Achat un volet écoresponsable en lien avec les règles des Marchés Publics et à adapter autant que possible les commandes en ce sens.

L'Agence s'engage à ne faire produire que des objets promotionnels utiles dans le cadre professionnel, réutilisables, produits nationalement ou, à défaut, dans l'Union européenne et dans des conditions respectueuses de l'environnement.

L'Agence est adhérente au réseau A3R (réseau des achats responsables en Aquitaine).

L'Agent, s'il est concerné, s'engage à faire des demandes d'achats qui soient alignées à la démarche éco-responsable de l'Agence, et à éviter notamment les objets à usage unique et non-recyclables.



9.
Des réunions et événements organisés de façon à limiter leur empreinte environnementale

L'Agence s'engage à recourir à des prestataires (traiteurs, impressions, matériels, etc.) et à orienter sa politique événementielle (lieux, transports collectifs, etc.) en fonction des impacts environnementaux générés.

Ces événements sont une opportunité pour l'Agence de démontrer son implication dans une démarche écoresponsable, pour sensibiliser les participants à l'impact environnemental qu'impliquent les rencontres et événements.



10.
Un rôle d'influenceur

L'Agence s'engage à travailler avec son écosystème d'acteurs partenaires (tutelles, agences nationales, développeurs…) afin de faire émerger des pistes communes de réflexion et de travail et ainsi tendre vers une démarche écoresponsable collective.

Cet écosystème réunit également les entreprises voisines du quartier d'affaire, les entreprises colocataires du bâtiment, ses prestataires et fournisseurs, les acteurs publics de la collectivité, de la Métropole, du Département et de la Région.

L'Agent s'engage à faire remonter auprès des personnes référentes au sein de l'Agence toute observation relevant d'une marge de progrès qui participe à la réduction de l'impact environnemental des activités de l'Agence.